RECUEIL DES SELLES

(Coproculture et parasitologie des selles)

Intérêt : La coproculture et/ou la parasitologie des selles ont pour objet de mettre en évidence l'agent responsable d'une diarrhée infectieuse.

Préconisations pour le prélèvement : Cet examen est à effectuer, si possible, lors des épisodes diarrhéiques.

Recueillir les selles dans le flacon stérile fourni par le laboratoire. (Quantité minimale équivalente à une noix)

Identifier le flacon avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire. Noter la date et l'heure du recueil.

Le flacon doit être acheminé au laboratoire **dans les plus brefs délais** (maximum 2 heures).

Remarque : → Pour une **coproculture,** le prélèvement peut être **conservé à +4°C** au réfrigérateur au maximum une nuit en cas d'impossibilité de l'acheminer au laboratoire le jour même.

→ Pour une **parasitologie,** le prélèvement doit impérativement être acheminé **dans les 2 HEURES** qui suivent l'émission des selles afin d'éviter le dessèchement des selles et l'altération des parasites.

Remplir le questionnaire remis par le laboratoire et le remettre en même temps que votre prélèvement.

Seule la version électronique fait foi